incessamment être nommé pour s'enquérir de toutes questions en l'espèce, avec pouvoir de faire quérir personnes, documents et archives, d'interroger les témoins sous serment, et de faire rapport de temps à autre.

Votre comité a été en conséquence nommé.

Nous avons tenu 26 séances et interrogé 37 témoins.

Au nombre des sujets traités en cours d'enquête, se trouvent les suivants:

Les ressources en combustible du Canada, selon les provinces;

La production et la distribution du charbon au Canada;

L'importation et la distribution du charbon des Etats-Unis;

Combustible industriel et domestique;

Succédanés du charbon, surtout en ce qui concerne l'hydraulique, l'électricité, la tourbe, le coke, le gaz, les schistes pétrolifères et la carbonisation des lignites.

Le comité a entendu des représentants des gouvernements de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Les unions ouvrières de la Nouvelle-Ecosse ont envoyé quatre représentants, qui ont de beaucoup augmenté la preuve soumise au comité. L'approvisionnement du combustible en Ontario a été traité par l'ex-contrôleur du combustible de la province, les représentants de l'association des détaillants de charbon, et un représentant d'une des plus fortes maisons de distribution de la province.

Nous avons constaté qu'avec leurs énormes réserves houillères, les provinces maritimes, de la Colombie-Anglaise et de l'Alberta ne souffrent pas du tout de la rareté; La Saskatchewan et le Manitoba utilisent de plus en plus la houille des mines albertanes, et exploitent aussi par la mine et le briquettage leurs propres ressources, immenses, de combustible. Vu l'absence des transports nécessaires sur le Saint-Laurent pendant la guerre, Québec, qui en 1915 recevait 2,048,222 tonnes de la Nouvelle-Ecosse, n'a acheté que 386,022 tonnes en 1920, de cette province, le reste de son approvisionnement venant des Etats-Unis. L'Ontario est malheureusement à l'heure actuelle absolument à la merci des Etats-Unis pour son approvisionnement de houille, et se trouve en posture telle, qu'un grève prolongée dans les mines des Etats-Unis, ou l'avènement d'une situation qui empêcherait l'exportation du charbon américain, enlèverait à la province sa source ordinaire d'approvisionnement. Dans une conjuncture semblable, la production actuelle du charbon au Canada est absolument insuffisante aux besoins du peuple d'Ontario, même si le transport de ce charbon était praticable.

Le temps dont le comité a disposé ne lui a pas permis d'étudier à fond toutes les phases du problème intéressant de l'approvisionnement futur en combustible du Canada, mais nous avons recueilli assez de témoignages pour nous autoriser, à notre sens, à faire les recommandations suivantes à la Chambre:

1. L'importance primordiale de l'approvisionnement en combustible, dans un pays quelconque, n'admet aucune discussion; mais au Canada, avec un climat rigoureux, le combustible est l'une des choses essentielles de la vie. Ceci posé, le comité est d'avis que, vu les difficultés que notre population a éprouvées ces années dernières à se procurer l'approvisionnement nécessaire en charbon, et vu la perspective possible et même probable du renouvellement d'une situation analogue à certaines époques futures, il est très désirable qu'un fonctionnaire du gouvernement soit nommé pour surveiller de près la situation du combustible au Canada. Ce fonctionnaire, en tant que l'autorité fédérale le permet, devra avoir assez de pouvoirs pour parer à toute éventualité d'urgence qui pourra se présenter, afin que nos populations ne soient pas exposées à des souffrances inutiles en conséquence d'un approvisionnement insuffisant de combustible pour les fins industrielles ou domestiques. Il devra pouvoir connaître de toutes les phases de la situation du combustible, et de choisir les experts qu'il pourra juger utile de s'adjoindre pour accomplir les fonctions dont il sera chargé.